

Rentrée des classes

# Le Sena dit non à une rentrée des classes dans les conditions actuelles

Par Sophie Beuve Mery

Le Syndicat de l'éducation nationale (Sena) a organisé une conférence de presse lors de sa rentrée syndicale, le 14 octobre, au cours de laquelle, son responsable, Fridolin Mve Messa, a interpellé le gouvernement à mots à peine voilés. En effet, il a rappelé que depuis 2009, le gouvernement n'a pas pu construire un seul établissement d'enseignement ou achever ceux dont les travaux avaient été initiés il y a plus de sept ans (CES Avorbam, CES Mikolongo, Lycée Montalier, Lycée Excellence de Bitam, etc.). Ainsi, de Séraphin Moundounga à Florentin Moussavou, aucune nouvelle école publique n'a été construite à travers le pays, ce malgré les alertes sans cesse renouvelées du Sena et des autres partenaires sociaux. Conséquence, les écoles sont surpeuplées d'élèves, ce qui dégrade davantage le climat d'apprentissage et participe fortement à l'échec scolaire.

Dans nombre d'établissements scolaires du pays, la taille des classes avoisine les 150 élèves. Aussi, dans de nombreux cas, les apprentissages se font dans des salles de classe en déficit de tables-bancs. Les enfants se trouvent ainsi obligés de suivre les enseignements à même le sol, tels est le cas notamment des lycées publics de Sibang, d'Oloumi, de Nzeng Ayong, et des écoles publiques du PK8, de Sotéga, de Matanda et Avaro (Port-Gentil).

Face à ce malaise, le diagnostic de Mve Messa est sans appel : « L'école gabonaise va très mal, elle est même agonisante. Ces affirmations qui peuvent créer le doute dans les esprits de certains, ne tra-



duisent que la triste réalité dans laquelle se trouve notre système éducatif aujourd'hui. » Le seul responsable de cette situation n'est que le gouvernement qui jusqu'alors ne brille que par l'amateurisme et n'arrive à respecter aucun engagement, ajoute le leader syndical.

Aussi, a-t-il perçu la décision du ministre de l'Éducation nationale de d'abord permettre aux établissements privés de débiter les cours comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. En effet, pour les syndicalistes, c'est la première fois qu'on assiste à une rentrée des classes en deux temps. C'est la preuve que le gouvernement n'obéit qu'au rythme de son ventre où l'argent prend le dessus sur la norme et le bon sens. C'est donc avec fermeté que le leader du Sena a levé ton : « n'autoriser l'ouverture que des seuls établissements privés laïcs révèle au grand jour l'objectif inavoué des autorités gouvernementales de favoriser l'enseignement privé laïc au détriment de l'école publique gabonaise. De même que cette décision tend à montrer l'inexistence d'une égalité des chances de scolarisation et/ou de réussite entre jeunes

Gabonais, selon qu'ils fréquentent dans une école privée ou publique. »

Ainsi, revenant sur les péripéties de l'école gabonaise, les syndicalistes ont fait remarquer que c'était la première fois que le pays a entre les bras des milliers d'élèves (34 000) admis en classe de 6e sans orientation parce qu'il manque des structures pour les accueillir. Toute chose qui met en lumière non seulement l'absence d'une réelle politique éducative dans notre pays, mais également l'amateurisme et l'improvisation qui ont pris racine au sein du ministère de l'Éducation nationale, ce malgré la tenue en 2011 des États généraux de l'Éducation et de la Formation. « Notre école est malade. Le peu de considération pour l'école de la République conjugué à l'amateurisme et l'improvisation tous azimuts sont des facteurs de ce malaise. Oui, l'État gabonais est responsable de cette situation dramatique. »

Pour rappel, le cahier de charge déposé sur la table du ministre de l'Éducation nationale le 9 décembre 2015, et sur lequel le gouvernement s'était engagé à trouver des solutions dans les meilleurs délais, contenait

les points suivants :

- La construction de nouvelles salles de classes ;
  - L'équipement en tables-bancs de nombreux établissements scolaires du pays ;
  - La réhabilitation des structures d'accueil existantes et l'équipement des laboratoires ;
  - La suppression de l'APC au regard des incohérences et des insuffisances observées dans sa mise en œuvre ;
  - La réactivation de toutes les commissions ministérielles avec la participation des partenaires sociaux (examens, affectations, mise en stage...);
  - La prise d'un Arrêté ministériel fixant l'organisation de la Journée nationale de l'Enseignant, Martine Oulabou, chaque 23 mars ;
  - Le recrutement et la formation des Enseignants, en quantité, surtout dans les matières scientifiques ;
  - La finalisation du dossier des Enseignants du pré-primaire ;
  - La sécurisation des établissements scolaires ;
  - Le paiement, désormais, des vacances après service fait, afin de lutter efficacement contre les fraudes, les omissions et la longue attente ;
  - La liquidation des arriérés de la PIFE 2015 ;
  - Le paiement de la PIP du 2e trimestre 2015 ;
  - Le paiement des rappels de solde.
- Auxquels s'ajoute la libération, sans conditions, des leaders syndicaux encore incarcérés.
- Ce n'est que dans ces conditions que le Sena pourra accepter d'aller en cours.